



FLASH n° 22

20 décembre 2022



www.la-falaise.fr

Vœux du maire 2022

Chers Falaisiens, Chères Falaisiennes,

À l'aube de cette nouvelle année, j'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères.

Que cette nouvelle année vous apporte le bonheur, la santé.

Que cette nouvelle année vous soit riche en projets familiaux et professionnels.

Que 2023 soit l'année de vos rêves, comme l'a écrit Jacques Brel :

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns »

Bonne année et prenez bien soin de vous !

Votre Maire

Maryse Di Bernardo



Horaires d'ouverture de la mairie – Vacances de Noël

En raison des fêtes de fin d'année, voici les horaires d'ouverture de l'accueil durant les prochaines vacances scolaires :

Lundi 19 décembre 2022	⇒	Horaires habituels : 15h00 - 17h30
Mardi 20 décembre 2022	⇒	Horaires habituels : 15h00 - 17h30
Vendredi 23 décembre 2022	⇒	Horaires habituels : 15h00 - 18h30
Lundi 26 décembre 2022		
Mardi 27 décembre 2022	⇒	FERMÉ
Vendredi 30 décembre 2022		
Lundi 2 janvier 2023	⇒	FERMÉ
Horaires habituels à partir du mardi 3 janvier 2023		



N'hésitez pas à :

- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)
- Nous contacter par téléphone (01 30 95 64 45) pour un éventuel rendez-vous tous les jours sauf les mercredis et jeudis. *Recommandé pour les reconnaissances et les légalisations de signature.*



Compétence Déchets

Au 1^{er} janvier 2023...

...tous les emballages et papiers se trient.



Ça va dans la poubelle jaune ou dans les ordures ménagères ? À compter du 1^{er} janvier 2023, fini le casse-tête des consignes de tri pour les emballages sur le territoire de la Communauté urbaine. L'ensemble des emballages sans exception - barquettes, pots de yaourt, sachets, capsules, tubes de dentifrice, gourdes de compote, sacs en plastique... - seront donc à déposer dans le bac jaune. Objectif : trier plus pour recycler plus.

Dès le 1^{er} janvier prochain, les habitants de GPS&O rejoindront les millions de Français qui mettent déjà en pratique ces nouvelles consignes de tri. Cette simplification et cette harmonisation à l'échelle nationale découlent de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

Concrètement, les habitants devront jeter également dans le bac de tri tous les emballages en plastiques et tous les petits emballages en métal.

Plus simples, plus pratiques, plus lisibles et mieux harmonisées, ces nouvelles règles vont permettre à la fois, de diminuer le volume des ordures ménagères, de développer de nouvelles filières de recyclage et par là même, de réduire la pression sur les ressources naturelles.

Les quatre règles d'or pour bien trier à compter du 1^{er} janvier 2023 :



- Le bac jaune accepte tous les emballages mais **pas les objets**. Ceux-ci sont à jeter dans la poubelle ordinaire (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, brosse à dents...)
- Les emballages sont à déposer **en vrac** dans le bac jaune, **pas dans des sacs** ;
- **Inutile de laver** les emballages, il suffit de **bien les vider**. L'eau est précieuse.
- **N'empilez pas** les emballages les uns dans les autres.



Pour toutes vos questions liées au tri : n° Infos déchets : 01 30 33 90 00 (lundi au vendredi - 9h à 12h et 14h à 17h)

Que faire de son sapin après les fêtes ?

Il vous est possible de le faire recycler grâce au service de collecte proposé par la GPSEO.



À La Falaise, la collecte se fera sur le parking de la mairie le :

Mardi 17 janvier 2023 après-midi.

Vous pourrez déposer votre sapin dénudé de toutes décorations sur le parking de la mairie à partir du samedi 14 janvier jusqu'au mardi 17 janvier 2023 matin.

Seuls les sapins naturels, sans neige artificielle, pourront être collectés. Ils devront également être dépouillés de tout ornement : sac à sapin, décorations (boules, guirlandes...), emballages, pieds, bûches ou pots.

Les sapins seront alors pris en charge et acheminés vers les plateformes de compostage vers lesquelles transitent tous les déchets verts de la communauté urbaine. Ils seront transformés en engrais naturel.

En-dehors de la période définie, il faudra se rendre en déchèterie (liste et horaires sur <https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maitrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries>).

Viabilité hivernale 2022

Comme les années passées, en cas de verglas ou de neige, **le Chemin de la Mare Malaise pourra être barré par le haut, au-dessus de l'impasse des Fiefs.**

Il conviendra alors de passer par la rue de la Source jusqu'à nouvel ordre.

De même, les conditions météorologiques pouvant évoluer en cours de nuit ou de week-end avant qu'un barriérage puisse être mis en place, nous vous conseillons de vérifier l'état de cette voie avant de vous y engager et, le cas échéant, de passer par la rue de la Source.

Restons prudent !



MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en ligne

MDPH en ligne
Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7, 24h/24 !
Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées simplifient vos démarches !

Rendez-vous sur mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78

Le Département des Yvelines simplifie les démarches et accélère le traitement des demandes.

Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées ont lancé, avec la CNSA, le service MDPH en ligne :

mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78.

Il permet aux personnes en situation de handicap de remplir et suivre leurs démarches directement depuis chez elles.

Aide à la vie quotidienne, professionnelle, sociale ou encore étudiante ou scolaire : les démarches sont accessibles 24h/24 et 7j/7 et facilitées.

Les personnes peuvent en effet transmettre en ligne leurs pièces justificatives et suivre, à tout moment, depuis leur espace personnel, l'avancement de leur demande. Enfin, les délais de traitement sont raccourcis grâce au téléservice.

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique

ENEDIS



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

BON À SAVOIR

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application Enedis à mes côtés ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis par téléphone 24h/24, 7j/7 : **09 726 750** + deux chiffres de votre département.

L'application Ecowatt...

...pour une consommation responsable de l'électricité

L'hiver et le froid sont là, et avec eux, la hausse de notre consommation d'électricité. Grâce au site Ecowatt, vous pouvez connaître : la « météo énergétique » des Français en temps réel, les alertes vigilance coupe et les écogestes pour agir au mieux sur votre consommation.

EcoWatt a choisi de communiquer à travers 3 codes couleurs :

- **Vert** : si la consommation est normale
- **Orange** : en cas de situation tendue appelant à des éco-gestes
- **Rouge** : en cas de tension pouvant amener à des coupures si la consommation n'est pas réduite

Des alertes et des conseils en temps réel par SMS ou mail

Pour être averti, par mail ou SMS, dès qu'un seuil critique dans l'alimentation en électricité en France est atteint, vous pouvez vous inscrire à l'alerte vigilance coupure : <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance.../>. EcoWatt délivre également des conseils efficaces tels que des éco-gestes pour faire des économies d'énergie, et quand les appliquer.